

Passeur de flambeau

Lester Toupin

Numéro 144, printemps 2015

Artisans en bâtiments

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/73722ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Toupin, L. (2015). Passeur de flambeau. *Continuité*, (144), 36–39.

PASSEUR DE FLAMBEAU



Artisan maçon et fumiste, Lester Toupin aime profondément le métier qu'il pratique et tient à transmettre les savoir-faire dont il a hérité. Pour assurer sa relève, il a cherché à définir les métiers d'art liés au bâtiment, s'est engagé socialement et a formé deux apprentis. Témoignage.

par Lester Toupin

Je suis artisan professionnel de métiers d'art liés au bâtiment. Plus précisément maçon et fumiste, une spécialité de la maçonnerie traditionnelle qui touche la construction et la restauration des foyers et des cheminées.

En latin, *traditio* désigne, au sens propre, l'action de remettre quelque chose, et au figuré, la transmission, l'enseignement.

Jadis, j'avais pris un engagement : « Tel je reçois le métier, tel je devrai le transmettre. » Mais il se bute à un écueil de taille : les métiers d'art liés au bâtiment sont en voie de disparition. Alors qu'on recensait 2500 artisans au Québec vers 1992, on n'en compterait plus que 300. Avec l'industrialisation du secteur de la construction après la Seconde Guerre mondiale, les savoirs des artisans n'ont plus été nécessaires ; les entreprises ont adopté le mode industriel de production. L'industrie de la

Lester Toupin et son fils Olivier, construisant le foyer de la maison Pichet-Gosselin à l'île d'Orléans

Photos : Guillaume D. Cyr



construction a rapidement progressé et les ouvriers se sont syndiqués. À partir des années 1970, des lois provinciales ont encadré la pratique des métiers de la construction. Non reconnus, les artisans ont perdu leur accès aux chantiers, fussent-ils du patrimoine. Privés de leur gagne-pain, un grand nombre d'entre eux ont connu la précarité. Un à un, les ateliers ont fermé et ferment encore, faute de relève. Que faire pour transmettre mes savoir-faire?

AIMER SON MÉTIER

La solution réside d'abord dans l'amour du métier. C'est la motivation qui anime ma volonté de le transmettre. J'aime allumer un feu dans le foyer et observer l'émerveillement de la famille. J'aime réparer la robe de pierre d'une maison ancienne et admirer sa beauté. J'aime travailler avec mes compagnons – en latin, «ceux avec qui je partage le pain».

Mon métier a été mon chemin de vie. Il m'a permis de m'accomplir en tant qu'humain. Je suis conscient d'appartenir à une longue chaîne humaine qui prend ses racines au temps des pyramides. Je suis le dernier maillon et, à l'automne de ma vie, il me faut forger le prochain, afin de transmettre ce patrimoine immatériel essentiel à la conservation de notre patrimoine bâti, lui bien matériel.

TENTER DE DÉFINIR

J'ai aussi cherché à comprendre ce qui arrive aux métiers traditionnels du bâtiment. Pour y parvenir, j'ai entrepris une maîtrise

en sciences de l'orientation. En 2000, je déposais un essai intitulé *L'artisan de métier d'art du bâtiment au Québec*, dans lequel je proposais une définition des métiers d'art du bâtiment. L'artisan est celui qui conçoit et réalise ses œuvres. C'est ce qui le distingue de l'ouvrier de la construction, dont la tâche est de réaliser les travaux. L'artisan doit connaître le matériau brut, savoir le transformer et pouvoir l'intégrer dans un bâtiment en respectant son style architectural.

J'ai aussi appris l'importance de l'éthique dans la pratique de nos métiers. Les valeurs de respect et de service forment la base du code de déontologie. J'ai découvert l'importance de la tradition transmise par le compagnonnage, ce système pédagogique visant «la formation d'un homme à travers son métier», comme me l'a dit un jour le directeur des études chez les Compagnons du devoir, une association ouvrière héritière de la tradition du compagnonnage.

J'ai aussi compris que pour contrer la disparition progressive des artisans – un phénomène social –, il fallait réinsérer ce groupe professionnel en le reconnaissant, de manière à lui permettre de retourner sur les chantiers de construction en toute légalité. Pour cela, les artisans devaient eux-mêmes se définir et lutter pour leur reconnaissance.

MILITER POUR LE CHANGEMENT

Je crois que la reconnaissance des métiers traditionnels implique une action politique





et sociale menée par les artisans eux-mêmes. Au cours des 20 dernières années, j'ai donc participé à cette lutte. Je savais que si je voulais transmettre mes savoir-faire, il fallait préparer une structure de métiers pouvant accueillir mes successeurs.

Cette lutte a porté ses fruits. En 2000, la loi 181 modifiait l'article 19 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, donnant accès aux chantiers aux artisans reconnus comme artistes au sens de la loi. Après quoi, le Conseil des métiers d'art du

Québec a modifié ses statuts pour nous accueillir, défendre nos intérêts et nous reconnaître selon la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs. Désormais, mon métier était défini comme un métier d'art. Refondue en 2012, la Loi sur le patrimoine culturel a reconnu l'importance de préserver le patrimoine immatériel, dont nos métiers font partie. Mais l'accès aux chantiers de construction n'est toujours pas acquis et beaucoup reste à faire pour convaincre nos collègues du monde de la construction de notre droit de travailler.

TRANSMETTRE SA PASSION

Le geste le plus important que j'ai posé pour assurer ma relève a été de créer deux entreprises où je pourrais assurer la conservation des métiers d'art. La vie a été bonne. Deux Olivier se sont engagés: Olivier Hudon et Olivier Toupin, mon fils. Formé en ébénisterie, Olivier Hudon a voulu apprendre la maçonnerie dans mon entreprise. Il y est resté sept ans. En 2004, il s'est installé à Sainte-Rose-du-Nord et nous avons créé ensemble la coopérative Les Artisans du Fjord, qui embauche aujourd'hui quatre employés. Puis, ce fut au tour d'Olivier Toupin de s'engager dans le métier de maçon. En 2012, nous avons fondé une entreprise familiale: Métiers d'art du bâtiment ARTES, entrepreneur général spécialisé dans la conservation du patrimoine bâti.

L'orientation professionnelle des apprentis est atypique. L'absence de formation spécifique nécessite le cumul de plusieurs diplômes d'enseignement: secondaire, professionnel, collégial ou universitaire. À preuve, le parcours de mon fils: DES,



Heureux de participer à la restauration du Vieux-Québec depuis 20 ans.

BOUDREAU FORTIER HUOT

810, Saint-Joseph Est Québec Québec Canada G1K 3C9
t. (418) 694. 6911 f. (418) 694. 0833 bfarchitectes.com

DEP en briquetage-maçonnerie, DEC en technologie de l'architecture, bac en histoire de l'art. Pour atteindre son objectif de devenir restaurateur en maçonnerie, il devra faire une maîtrise dans le domaine.

L'intégration des savoirs ne peut se faire sans relation interpersonnelle entre le maître et l'apprenti, ni sans engagement vocationnel profond de la part des deux parties. La philosophie du compagnonnage inspire notre modèle pédagogique. L'apprentissage est long. Il existe entre nous un accord tacite qui engage chacun à rester actif encore 10 ans; c'est la période de transmission du métier jugée nécessaire.

Dans chacune des deux entreprises que j'ai cofondées, on se conforme aux exigences de deux secteurs d'activité très différents : la construction et la culture. Les objectifs sont les mêmes: construire et enseigner. Chaque chantier est un lieu d'apprentissage et une occasion de valoriser les métiers.

Mais les modalités ne sont pas simples. Par exemple, pour pouvoir exécuter des travaux de construction, ARTES doit détenir une licence d'entrepreneur général de la Régie du bâtiment du Québec. De mon côté, je suis un artisan professionnel reconnu par le Conseil des métiers d'art du Québec, mais je dois demander à la Commission de la construction du Québec (CCQ) une carte de compétence qui me sera attribuée en tenant compte de mon expérience. Quant à mon fils, il peut accéder aux chantiers grâce à sa carte d'apprenti de la CCQ, mais il devra demander son statut professionnel de l'Ordre des technologues du Québec pour obtenir l'assurance responsabilité professionnelle nécessaire pour couvrir les activités de conception de l'entreprise...

J'espère que mes apprentis réussiront leur vie professionnelle et que la lutte des artisans permettra la reconnaissance de nos métiers. Quant à moi, j'ai mis toute ma force et mon intelligence pour être un

maillon de cette longue chaîne humaine. En retour, j'aurai eu une vie bien remplie et porteuse de sens. Il ne me reste maintenant qu'à vous inviter à soutenir notre action pour protéger deux patrimoines indissociables: les bâtiments anciens et nos métiers.

■
Lester Toupin est artisan maçon et fumiste.

Encore plus de *Continuité* cette année!

Ajoutez à votre collection le hors-série
« *Centre de conservation du Québec.
Lever le voile du temps* »

Pour le commander, remplissez le coupon d'abonnement qui se trouve au début du magazine (en choisissant l'option hors-série), puis faites-le parvenir avec un chèque de 18,54\$ à l'ordre de la SODEP (Continuité) à C. P. 160, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec, H2Y 3E9. Vous pouvez aussi payer par carte de crédit en indiquant le numéro de la carte (Visa ou MasterCard), sa date d'expiration (mois/année) et le nom de son détenteur. Pour ceux qui veulent commander par téléphone, le numéro est le 514 397-8670.

Une belle façon de souhaiter
un joyeux 35^e anniversaire
au Centre de conservation du Québec!

